

Date de dépôt : 9 août 2019

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2018

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler a voté le projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 19 juin 2019.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Coralie Apffel Mampaey, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question ainsi que celui lié à la présentation des comptes consolidés par le département des finances.

Qu'ils en soient remerciés.

Présentation des comptes consolidés par le département des finances¹

INDEX

1. Introduction générale	2
2. Présentation comptes consolidés 2018 (tome 4)	3
3. Évolution des revenus et des charges	5
4. Charges du périmètre du périmètre consolidé	7
5. Investissements 2018	9
6. Endettement du périmètre consolidé	10
7. Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes consolidés	12
8. Votes du PL 12480.....	12
9. Conclusion	12
10. Projet de loi	13

1. Introduction générale

Présentation générale des comptes 2018 par le département des finances

Audition de M^{me} Coralie Apffel Mampaey/DGFE ; M. Pierre-Emmanuel Beun/DGFE et M^{me} Aicha Laatiki/DGFE

M^{me} Apffel Mampaey indique qu'ils vont commencer par présenter les 2 tomes qui ont été établis selon les normes IPSAS, respectivement les états financiers individuels et les comptes consolidés. Ce sont M. Beun et M^{me} Laatiki, chargés de ces comptes, qui vont les présenter. Ensuite, il y aura la présentation, par la direction du budget, des tomes 2 et 3 qui ont été remis aux commissaires, suivi d'un focus sur les charges de personnel et du bilan social avec l'OPE, puis les revenus fiscaux avec M. Miceli et sur l'évolution de la trésorerie, de la dette et des intérêts avec M^{me} Jost.

Ensuite, M^{me} Apffel Mampaey propose de faire la présentation tome par tome et que les commissaires posent leurs questions à l'issue de chaque tome.

¹ Le lecteur voudra bien se référer aux rapports sur les PL 12478-A et PL 12479-A pour les annexes.

2. Présentation comptes consolidés 2018 (tome 4)

M. Beun explique que le tome 4 est construit sur la même approche que le tome 1 avec une partie de commentaires et d'analyses et une partie avec des tableaux chiffrés pour documenter les états financiers, le compte de résultat, le bilan, etc. Il y a également une partie sur les garanties et tout ce qui est hors bilan. Il fait savoir que la consolidation vise à regrouper les entités, indépendamment de l'organisation juridique, en une unique entité. La question est de savoir quelles entités doivent être prises en considération dans cette consolidation. Pour déterminer ce périmètre de consolidation, on utilise toujours la même logique. Tout d'abord, on se pose la question du contrôle. On va aller regarder si une entité est contrôlée ou non par l'Etat. Si elle est contrôlée par l'Etat, on va se demander si les prestations de cette entité sont effectuées dans le cadre des politiques publiques de l'Etat qui sont publiées au budget. C'est un critère un peu sur mesure parce que l'idée est de dire que, si on fait une consolidation, il serait bien de ne pas consolider des choux et des carottes, mais de consolider un ensemble cohérent global par rapport à ces prestations publiques. Une entité ne répond pas à ce critère est la BCGe puisque l'activité bancaire ne fait pas partie des politiques publiques. M. Beun note que pas mal d'entités atteignent ces 2 critères, mais il y a un 3^e critère quantitatif sinon il y aurait quand même beaucoup d'entités à consolider. C'est également lié aux normes IPSAS et à un principe de proportionnalité, c'est-à-dire que toute entité qui a son total de bilan qui dépasse 100 millions de francs ou dont le total de subventions reçues dépasse 100 millions de francs est éligible à la consolidation. Cela donne le périmètre de consolidation qui est indiqué en page 29 de la présentation. Il signale que toutes les entités indiquées faisaient déjà partie du groupe lors de la première consolidation en 2010. Les Ports francs ont été ajoutés en 2016 suite au fait qu'ils ont racheté à l'Etat le bâtiment qu'ils occupent. Leur bilan a donc augmenté et ils ont dépassé les 100 millions de francs. Par ailleurs, deux autres entités sont éligibles, les EPI et la maison de retraite du Petit-Saconnex dont le bilan dépasse maintenant les 100 millions de francs. Elles seront ainsi consolidées à partir de 2019. Cela veut aussi dire que, à partir de 2019, il y aura les projets de lois pour approuver les états financiers et les rapports de gestion de ces 2 entités.

En réponse à la question de savoir quand il est prévu que la fondation PAV intègre le périmètre consolidé, le département répond que, dès qu'elle atteindra les 100 millions de francs de bilan, la fondation PAV sera dans le périmètre consolidé. Il fait remarquer qu'il est également souvent demandé pourquoi les Rentes genevoises et les caisses de pension ne font pas partie du périmètre de consolidation. Pour la CPEG, c'est lié au fait que la caisse n'appartient pas à l'Etat. Pour les Rentes genevoises, c'est encore un autre problème. Il précise

que l'Etat a le contrôle des Rentes genevoises puisqu'il nomme la majorité du conseil d'administration, et la garantie est aussi une notion de contrôle. Quant à savoir si les prestations effectuées font partie des politiques publiques de l'Etat, on est dans la même situation que pour la BCGe. Cela étant, les critères quantitatifs sont respectés.

Concernant les Rentes genevoises qui semblent appartenir majoritairement à l'Etat de Genève, le département fait remarquer que la loi sur les Rentes genevoises n'est pas très claire et qu'il faudrait la clarifier. Il est clair que les Rentes genevoises sont contrôlées par l'Etat au sens des normes IPSAS parce que l'Etat nomme la majeure partie des administrateurs. Dans les normes IPSAS, ce qui est important c'est la notion de contrôle.

Au sujet de savoir si une majorité du capital des Rentes genevoises est détenu par l'Etat ou non, M. Béguet répond qu'il y a des fonds propres, mais pas de capital. Il s'agit en effet d'un statut assez ancien. Le dernier dépoussiérage de la loi date de 1993, sauf erreur. Enfin, il semble en tous les cas, le deuxième critère pour faire partie de la consolidation n'est pas rempli.

Une commissaire note qu'il y a 48 millions de francs de résultat net attribuable aux minoritaires (cf. p. 12 du tome 4). Elle aimerait savoir qui sont ces minoritaires et le département répond qu'il y a EOS Holding et Alpiq pour les SIG ainsi que le parking du Mont-Blanc, sauf erreur, pour la Fondation des parkings. Il précise que c'est surtout les SIG et Palexpo.

Ensuite, M. Beun fait savoir, au niveau des chiffres consolidés (cf. p. 30 de la présentation), que les revenus, qui sont à 8 milliards de francs dans les comptes individuels, passent à 12,3 milliards de francs dans les comptes consolidés. Ils sont en augmentation de 590 millions de francs, un montant en augmentation par rapport aux charges qui passent de 11,4 milliards de francs à 11,9 milliards de francs. Il en résulte ainsi un résultat net en progression qui passe de 293 millions de francs aux comptes 2017 à 438 millions de francs aux comptes 2018. On constate que les revenus sont en constante progression depuis 2013. Les charges sont également en progression depuis 2013. Le résultat a toujours été un résultat positif et qui est en progression depuis 2014.

Il signale que les camemberts en page 31 de la présentation visent à montrer l'apport de la consolidation par rapport aux comptes individuels. Au niveau des revenus par politique publique, la politique publique « impôts et finances » représente 87% des revenus de l'Etat dans les comptes individuels. Dans les comptes consolidés, il y a une diversification des revenus et le poids de la politique publique « impôts et finances » diminue. On voit que les revenus liés à la politique publique « santé » (surtout les HUG) et à la politique publique « environnement et énergie » (les SIG) apparaissent également. Au niveau des

charges par politique publique, on passe de 8,5 milliards de francs de charges dans les comptes individuels à 11,9 milliards de francs dans les comptes consolidés. Au niveau des comptes individuels, il y a 3 politiques publiques majeures avec la formation, la santé et la cohésion sociale. Au niveau des comptes consolidés, ces 3 politiques publiques demeurent, avec des volumes plus importants sur la formation et la santé, mais on voit également une part plus importante pour l'environnement et l'énergie (les dépenses liées aux SIG). Au niveau des charges par nature, il est intéressant de voir que les charges de personnel de l'Etat, qui représente 2,5 milliards de francs (environ 30% des dépenses dans les comptes individuels), passent à 5,7 milliards de francs dans les comptes consolidés (près de 50% des dépenses). On peut également voir que les subventions qui représentent 31% des charges dans les comptes individuels voient leur proportion réduite à 7% dans les comptes consolidés puisqu'on remplace mécaniquement les subventions par les charges et revenus de ces entités.

Un commissaire comprend que la différence des charges de personnel entre les comptes individuels et les comptes consolidés est notamment liée au fait que le personnel de l'hôpital est inclus, dans les comptes individuels, parmi les subventions aux entités et non dans les charges de personnel.

Le département confirme la remarque du commissaire et fait remarquer que les HUG et l'UNIGE ont pratiquement autant d'employés au total que le petit Etat.

3. Evolution des revenus et des charges

M^{me} Laatiki explique que les produits augmentent de 590 millions de francs dont 90% viennent de l'Etat (M. Miceli expliquera plus en détail les 533 millions de francs liés aux impôts). Quant aux revenus des entités, ils sont restés globalement stables à 2,8 milliards de francs (cf. p. 33 de la présentation), mais il y a en réalité des plus et des moins. Les revenus des SIG ont par exemple baissé de 24 millions de francs. Il y a 5 millions de francs de revenus en moins au niveau de Palexpo. Ils ont organisé en 2017 un salon qui se tient tous les 3 ans, le salon Index, qui n'a donc pas eu lieu en 2018. Il y a également une augmentation des redevances aéroportuaires de 16 millions de francs. A l'AIG, il y a 2 facteurs qui expliquent cette augmentation. C'est tout d'abord l'augmentation du nombre de passagers (17,7 millions de passagers en 2018, soit une augmentation de 2% par rapport à 2017). Le 2^e facteur d'augmentation est l'augmentation des redevances sûreté qui contribuent pour 7 millions de francs sur ces 16 millions de francs. L'AIG a également augmenté en 2018 ses tarifs de parking et il a eu un meilleur taux de

remplissage, ce qui explique l'augmentation des revenus des parkings de 6 millions de francs. Les TPG ont vendu plus de titres de transport ce qui donne 4 millions de francs de revenus supplémentaires. Il y a également une légère augmentation des revenus aux HUG pour 3 millions de francs, mais cela cache 2 effets qui se compensent. Il y a d'une part l'augmentation de la facturation de l'activité ambulatoire, du fait que les HUG ont traité davantage de cas complexes et, donc, plus onéreux (+10 millions de francs), qui est compensée par une baisse des revenus sur les prestations médicales (-6 millions de francs) du fait de l'entrée en vigueur du nouveau tarif TARMED. Enfin, sur les autres entités, les revenus sont restés globalement stables à 335 millions de francs.

Les autres **revenus non fiscaux** augmentent globalement de 28 millions de francs pour atteindre 2,12 milliards de francs. La première augmentation vient des subventions reçues (+60 millions de francs), dont 47 millions de francs viennent de l'université qui a reçu, en 2018, une dotation de 40 millions de francs de la part d'une fondation privée genevoise dans le cadre de son projet du grand centre de mathématiques et de physique qu'elle ambitionne à l'horizon 2025. Au niveau des subventions reçues, il y a une augmentation de celle reçue de la Confédération pour 10 millions de francs pour financer l'assurance-maladie puisqu'il y a davantage de bénéficiaires en 2018 et que le niveau de la prime d'assurance-maladie a aussi augmenté. Les restitutions de subventions par les entités ont également augmenté. Ces +13 millions de francs viennent de contrats de prestations qui sont arrivés à échéance à fin 2017. Il y a principalement la HES-SO Genève et différents EMS. Il y a également les restitutions de subventions par les ménages privés qui reculent de 16 millions de francs. En 2017, l'Etat de Genève a eu un revenu exceptionnel du fait des mesures prises pour la lutte contre la fraude aux prestations sociales, essentiellement au SAM et au SPC. On n'a pas eu en 2018 le haut niveau de revenus qu'il y a eu en 2017 sur ce point, mais les revenus 2017 restent tout de même supérieurs, au niveau de 2016. Les actifs saisis par le Pouvoir judiciaire étaient plus importants en 2017. Il s'agit d'un revenu non récurrent par définition. Enfin, il y a d'autres revenus qui sont détaillés en page 34 de la présentation, mais qui sont restés globalement stables entre 2017 et 2018.

M^{me} Laatikki signale que les **revenus non monétaires** augmentent globalement de 29 millions de francs (cf. p. 35 de la présentation). On retrouve en premier lieu 48 millions de francs d'augmentation de reprises de provisions et de dépréciations qui sont devenues sans objet. En 2018, la principale reprise concerne les SIG qui ont repris la dépréciation de titres détenus dans EDH. Ils ont repris 25 millions de francs de dépréciations, sur 140 millions de francs comptabilisés par le passé, du fait de la tendance à la hausse des tarifs de l'électricité. Il faut noter que ces titres détenus par les SIG restent tout de

même, à fin 2018, dépréciés pour 117 millions de francs. Il y a également les variations de juste valeur d'instruments financiers. M^{me} Laatikki précise que c'est toujours un élément non monétaire de réévaluation par rapport aux cours du 31 décembre. Il y a ainsi une baisse de 33 millions de francs qui vient du portefeuille de placement de l'UNIGE. En effet, à fin 2017, il y avait une bonne performance des marchés financiers et le portefeuille avait été réévalué à la hausse. A fin 2018, il y a plutôt une charge du fait de la baisse des marchés financiers. Les 20 millions de francs supplémentaires pour la réévaluation des immeubles de placement concernent principalement l'Hospice général. Il a réévalué son parc de rendement du fait de la mise en service d'un certain nombre de bâtiments dans le site de La Chapelle.

Un commissaire relève, au sujet la variation du montant de la dépréciation, que celle-ci en fonction du marché des énergies et que l'on est soumis à un système de yo-yo annuel. A la suite de quoi, M^{me} Laatikki indique que, pendant des années, il y a eu des dépréciations supplémentaires. 2018 est la première année où il y a une baisse de celles-ci. A la suite de quoi, M^{me} Apffel Mampaey explique que c'est lié au référentiel comptable des SIG qui suivent les normes IFRS. Du coup, ils ont un certain nombre de participations qui sont liées à des valeurs purement économiques. Si les SIG changeaient de référentiel et adoptaient plutôt un référentiel inspiré des normes IPSAS comme l'Etat de Genève, on pourrait avoir une approche différente et avec moins de fluctuations liées à des fluctuations de prix de marché.

Le commissaire dit que les SIG ont des actifs de production et non des actifs de réalisation, et il pense qu'il faut se poser un jour la question du maintien de ce référentiel s'il ne transpire pas la réalité.

M^{me} Apffel Mampaey fait remarquer qu'il y a la même problématique dans les charges puisqu'il y a eu des dépréciations des SIG sur leurs activités courantes qui s'expliquent aussi par l'application du référentiel IFRS.

4. Charges du périmètre du périmètre consolidé

Ensuite, M^{me} Laatikki poursuit et fait savoir que les charges du groupe augmentent de manière moins élevée que les produits (cf. p. 36 de la présentation) avec près de 450 millions de francs d'augmentation. Cela concerne les deux plus gros postes de dépense du groupe, à savoir les charges de personnel et les subventions. Il y a 5,7 milliards de francs de charges de personnel en 2018, ce qui correspond à la moitié des dépenses du groupe, et elles augmentent de 236 millions de francs en raison de 2 facteurs. Le 1^{er} est l'évolution des effectifs. Il y a 363 ETP engagés en plus en 2018, dont près de la moitié se retrouvent auprès de l'Etat (+326 ETP, dont plus de 200 ETP dans

la politique publique formation). Les HUG, 2^e employeur du groupe, ont recruté pour l'équivalent de 144 ETP, principalement dans le cadre de l'exploitation de ses nouveaux bâtiments (le bâtiment des lits 2 et la 3^e étape de la maternité). L'UNIGE a recruté l'équivalent de 72 ETP, dont 49 pour des enseignants. Enfin, l'IMAD a recruté en 2018 l'équivalent de 61 ETP. On a vu l'an passé que l'IMAD recourait à du travail intérimaire et, en 2018, l'IMAD a plus d'ETP pour faire face à la croissance du vieillissement de la population. Le 2^e facteur qui explique l'augmentation des charges de personnel, c'est la provision du risque des annuités 2016. 132 millions de francs arrivent dans les comptes consolidés au niveau des charges de personnel. Ils représentent 68 millions de francs pour le personnel de l'Etat et 64 millions de francs pour le personnel des 4 entités subventionnées (HUG, IMAD, UNIGE et Hospice général).

4.1 Subventions

M^{me} Laatikki indique que les subventions sont le 2^e poste de dépense du groupe avec 2,4 milliards de francs au niveau des comptes consolidés. Il y a une augmentation de près de 80 millions de francs qu'on retrouve au niveau des aides aux personnes physiques pour 32 millions de francs, dont 14 millions de francs pour les aides sociales versées par l'Hospice général en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+3%). Cette année, on observe un fléchissement de cette augmentation, donc dans des proportions moins élevées que celles observées ces dernières années. Il y a aussi les subsides d'assurance-maladie qui augmentent de 10 millions de francs. Ensuite, sur les autres subventions, l'augmentation de 50 millions de francs s'explique pour moitié (25 millions de francs) par la provision pour risques sur le litige annuités 2016. C'est la provision qui couvre les entités subventionnées. On retrouve principalement les EMS, les EPH, la HES-SO Genève.

4.2 Autres charges

Les autres charges (cf. p. 38 de la présentation) augmentent globalement de 133 millions de francs avec 49 millions de francs de plus au niveau des charges de fonctionnement. On retrouve 19 millions de francs de hausse au niveau des SIG pour le supplément fédéral des nouvelles énergies renouvelables. Il y a aussi l'aéroport qui a anticipé en 2018 la comptabilisation des coûts d'enfouissement de la ligne haute tension le long de l'autoroute pour 10 millions de francs. L'aéroport a comptabilisé une charge future dans les comptes 2018. Les charges liées aux tâches déléguées diminuent de 14 millions de francs (ce sont principalement les SIG). La péréquation augmente de 44 millions de francs. Les intérêts d'emprunt sont en baisse de 18 millions de francs (en lien avec la baisse de la dette consolidée de près de 650 millions de francs). Les dépréciations d'actifs augmentent de 28 millions

de francs. Sur 2018, il y a une principale dépréciation pour 26 millions de francs qui concerne les SIG qui ont déprécié tous leurs investissements dans la construction de la future usine des Cheneviers 4. L'usine est en cours de construction et les SIG, compte tenu du fait qu'ils appliquent les normes IFRS, ont déprécié l'entièreté de l'investissement dans l'usine parce que le plan de financement établi ne permet pas de réaliser une rentabilité commerciale avec les taxes d'incinération fixées par l'Etat. On pourrait ainsi se demander si l'usine des Cheneviers ne sera pas entièrement dépréciée avant même son inauguration. M^{me} Laatikki fait remarquer que, si cette usine était dans les comptes de l'Etat, elle aurait été traitée d'une manière différente parce que c'est une usine dont l'objectif premier est l'accomplissement d'une tâche publique. On l'amortirait donc à partir de sa mise en service et la déprécierait. Les variations de juste valeur augmentent de 46 millions de francs en charges, ce qui est la conséquence des marchés financiers qui étaient à la baisse à la fin 2018. On retrouve à ce niveau le portefeuille de placement de l'UNIGE. M^{me} Laatikki explique que c'est une charge non monétaire de réévaluation de fin d'année. Au niveau des autres charges d'exploitation et financières, elles sont globalement stables à environ 1 milliard de francs, dont les amortissements pour plus de 800 millions de francs.

5. Investissements 2018

Au niveau des investissements, le groupe a continué à investir massivement sur Genève. Il y a près de 1,2 milliard de francs d'investissement en 2018. Sans surprise, c'est la mobilité qui remporte la part la plus élevée. On constate également que les investissements sont faits à 75% dans 5 politiques publiques : autorités et gouvernance ; environnement et énergie ; aménagement et logement ; mobilité ; formation.

M^{me} Laatikki signale que la page 40 de la présentation détaille les investissements avec une présentation par politique publique en distinguant la part de l'Etat et la part des entités. La part de l'Etat fera l'objet de la présentation de la direction du budget. M^{me} Laatikki va donc s'attarder plutôt sur la part des entités. Ainsi, les entités ont investi en 2018 près de 700 millions de francs sur Genève. En premier lieu, il y a la politique publique de la mobilité avec 108 millions de francs. Les TPG qui continuent à investir dans le dépôt En Chardon et dans leur matériel roulant. La Fondation des parkings a investi dans le parking de la gare de Chêne-Bourg pour 12 millions de francs. La politique publique autorité et gouvernance a fait l'objet de 162 millions de francs d'investissement de la part des entités dont 151 millions de francs pour l'AIG dans la construction de l'Aile Est et dans la rénovation de ses parkings ainsi que le renouvellement de ses équipements de bagages. La politique

publique « E Environnement et énergie » a fait l'objet de 155 millions de francs d'investissements de la part des entités, dont 89 millions de francs pour les secteurs des réseaux (électricité, gaz et eau potable) par les SIG. Ceux-ci continuent également leurs investissements dans les raccordements au réseau de fibre optique. Ils investissent également 54 millions de francs dans le secteur des énergies, dont la construction de l'usine des Cheneviers. La politique publique « F Formation » a fait l'objet de 56 millions de francs d'investissement par l'UNIGE. C'est un niveau exceptionnel pour l'université qui s'explique par les 40 millions de francs de donation d'une fondation privée qui ont été utilisés pour acquérir un bâtiment à la rue du Conseil-Général pour 36 millions de francs dans lequel l'UNIGE compte installer la section de mathématiques. La politique publique aménagement et logement a fait l'objet de 104 millions de francs d'investissements par les entités. Il s'agit principalement des fondations immobilières de droit public qui ont investi 72 millions de francs dans les bâtiments destinés au logement. La politique publique santé a fait l'objet de 52 millions de francs d'investissements par les HUG. La politique publique cohésion sociale a fait l'objet de 55 millions de francs d'investissement, dont principalement l'investissement de l'Hospice général dans la construction du centre d'hébergement collectif pour migrants.

Une commissaire se réfère à la page 25 du tome 4. Dans les autres charges d'exploitation et financière, il est indiqué qu'« en 2017, Genève Aéroport avait fait une perte de 9 millions sur la cession de swaps de taux d'intérêts variables ». Elle demande comment il est possible que cela soit dans les comptes 2018 si cela date de 2017. Le département confirme que c'est une opération de 2017 qui a été mise dans les comptes de 2017. Elle précise que les paragraphes auxquels la commissaire se réfère font la comparaison de l'évolution en 2018 par rapport à 2017. C'est donc une information pour expliquer l'évolution entre 2017 et 2018.

6. Endettement du périmètre consolidé

M. Beun fait savoir que les emprunts au niveau consolidé passent de 15,9 milliards de francs à fin 2017 à 15,3 milliards de francs à fin 2018. La présentation est similaire à celle pour l'Etat et on retrouve les mêmes raisons pour la baisse des emprunts. C'est surtout l'Etat qui fait baisser la dette consolidée avec en plus les SIG. Si on regarde l'activité propre au groupe, l'Etat était à -289 millions de francs (il y avait des excédents de liquidités à ce niveau pour 289 millions de francs) et les SIG dégagent 114 millions de francs d'excédents de liquidités. C'est cela qui permet de rembourser la dette au niveau consolidé.

Un aperçu sur les emprunts est fait en page 43 de la présentation. Sur les 10 dernières années, les emprunts du groupe, dont les emprunts de l'Etat, sont globalement stables. Au niveau des emprunts des entités, il y a une augmentation d'environ 50% en passant de 2,3 milliards de francs à fin 2008 à 3,5 milliards de francs à fin 2018. Sur ces 3,5 milliards de francs, il y a 3 grandes catégories d'endettés. Les plus fortement endettés sont les FIDP avec environ 1,2 milliard de francs, les TPG avec 605 millions de francs et les SIG avec 539 millions de francs. Il y a ensuite une 2^e catégorie d'entités qui tombent dans les 200 millions de francs d'endettement comme l'Hospice général, la FPLC, l'AIG et la FTI. La dernière catégorie regroupe les entités avec de petits endettements pour un total de 266 millions de francs d'endettement.

Il poursuit en indiquant que si l'on regarde les deux premières catégories d'entités les plus endettées (cf. p. 44 de la présentation), on voit que la dette des FIDP a augmenté de manière régulière. La dette des SIG fait beaucoup plus le yo-yo. Elle a beaucoup augmenté en 2014 quand ils ont dû recapitaliser leur caisse de prévoyance et, depuis, ils sont revenus à un niveau proche de celui d'il y a 10 ans. Enfin, la dette des TPG a quasiment doublé en 10 ans. M. Beun signale que, pour la catégorie des entités ayant environ 200 millions de francs de dette, la dette qui reste globalement stable sur 10 ans, à l'exception de la FTI qui était peu endettée et qui s'est endettée en 2014 quand elle a racheté des terrains à l'Etat.

En réponse à des questions des commissaires, il indique que si la dette des TPG a doublé c'est en grande partie le dépôt de En Chardon. Le département ajoute que c'est à mettre en relation avec le doublement de l'offre aux TPG depuis 2011. Enormément de matériel roulant a dû être acheté (tram, trolleybus, etc.). Quant à En Chardon, c'est 160 millions de francs d'endettement en 2015, début 2016.

S'agissant de la caisse de pension des SIG et la fin de sa recapitalisation, M^{me} Laatiki pense qu'il leur reste une annuité à verser. En effet, ils ont fait des remboursements à chaque fois par anticipation. Quant au taux de couverture de CAP, M. Beun répond que c'est 110% de mémoire. Ils n'ont pas encore le chiffre exact à fin 2018 parce que les SIG ne pouvaient pas encore le donner. Il relève que, en remboursant une bonne partie à la CAP, les emprunts des SIG baissent de 171 millions de francs en 2018 (cf. p. 44 de la présentation). La baisse nette des emprunts des entités est de -83 millions de francs, dont les -171 millions de francs des SIG, mais il y a d'autres entités, comme l'Hospice général qui a augmenté un peu sa dette pour financer la construction de centres d'hébergement pour les migrants, les FIDP dans le cadre des investissements réalisés dans l'immobilier, et les TPG de manière très marginale.

Ensuite, M. Beun explique que la page 45 de la présentation traite des garanties données. Il s'agit des garanties de l'Etat au niveau consolidé plus les cédules hypothécaires octroyées par les entités pour lever des financements hypothécaires (pour 1,8 milliard de francs). Il a été ajouté dans la présentation (cf. p. 46 de la présentation) la liste des entités consolidées qui ont des cédules hypothécaires ou des cautions simples ainsi que leurs emprunts auprès de tiers et leurs fonds propres. On peut voir que les entités se financent par des financements hypothécaires, à l'exception des TPG qui ne fonctionnent que par des cautions simples de l'Etat. Au total, cela représente 1,8 milliard de francs sur les cédules hypothécaires.

7. Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil sur les comptes consolidés

Le lecteur voudra bien se référer aux pages 101 et suivantes du tome 4 intitulé « Rapport sur les comptes consolidés 2018 ».

Sans autre intervention, le président procède aux différents votes.

8. Votes du PL 12480

Entrée en matière

Mise aux voix l'entrée en matière du PL 12480 est acceptée par : 14 oui (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abst. (EAG)
--

Deuxième débat

Les art. 1 et 2 sont adoptés **sans opposition**.

Troisième débat

Mise aux voix l'ensemble du PL 12480 est accepté par : 14 oui (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abst. (EAG)
--

9. Conclusion

Au vu de ces explications, la commission des finances prie le Grand Conseil de suivre son avis en acceptant ce projet de loi.

Annexe : Présentation du DF sur les thèmes transversaux – comptes 2018 (Voir annexe 1 figurant dans le rapport 12479-A).

Projet de loi (12480-A)

approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu les états financiers consolidés de la République et canton de Genève pour l'année 2018,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

Les états financiers consolidés pour l'année 2018 sont approuvés.

Art. 2 Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables

Sont approuvés les erreurs corrigées dans le bouclage des comptes 2018, les changements de méthodes comptables, ainsi que les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers consolidés 2017, avec les conséquences suivantes :

- a) le résultat net positif 2017 est de 293 millions de francs, au lieu de 292 millions de francs ;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2017 s'élèvent à 7 604 millions de francs, au lieu de 7 640 millions de francs.